

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 14/02/2024

VOI.24.00.A00299

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE GAMBETTA

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise CHEMINEE ET POELES MIGNOTTE  
Considérant que des travaux d'installation d'un conduit de cheminée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/03/2024 au 22/03/2024 RUE GAMBETTA

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 19/03/2024 et jusqu'au 22/03/2024, le stationnement des véhicules est interdit RUE GAMBETTA, face au n°22 sur 10 mètres. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 13 FEV. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE  
PROGRESS OF THE DEPARTMENT



1954-1955

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE  
PROGRESS OF THE DEPARTMENT

The Department of Chemistry at the University of Chicago has had a very successful year. The research program has been carried on in a most efficient manner, and the results have been of the highest quality. The following is a summary of the work done during the year.

RESEARCH

The research program in the Department of Chemistry has been carried on in a most efficient manner. The following is a summary of the work done during the year.

The research program in the Department of Chemistry has been carried on in a most efficient manner. The following is a summary of the work done during the year.

The research program in the Department of Chemistry has been carried on in a most efficient manner. The following is a summary of the work done during the year.

The research program in the Department of Chemistry has been carried on in a most efficient manner. The following is a summary of the work done during the year.

ASOS 837 8 7

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
1155 EAST 58TH STREET  
CHICAGO, ILLINOIS 60637

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE  
PROGRESS OF THE DEPARTMENT